

REPUBLIQUE DU CONGO

95-186 du 21 Septembre 1995  
DECRET N° MTFPS/DGFP/DIE/SCADD

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES  
EFFECTIFS

Mettant fin au détachement accordé à  
Monsieur ITOUA Pascal, Ingenieur en  
Industrie Alimentaire, de 5° échelon des  
Cadres, des Services Techniques (Agriculture)

*MF*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 62/130/ET du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 36/1025 du 10 Novembre 1986 portant réglementation de la mise en détachement des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 94/774 /MTPRA/DGFP/DIE/SCADD du 28/12/94 plaçant l'intéressé en position de détachement ;
- (/u la note de service n° 307/IDIE/CAB du 06 Août 1994 du Ministère du Développement Industriel et de l'Energie relative au détachement de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 14 Septembre 1994 sollicitant sa réintégration dans la Fonction Publique ;
- (/u le Certificat de reprise de service n° 964/MAE-SGAE-SGAE-DAARJP-SAJP du 1er Septembre 1994 de l'intéressé.
- (/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre Chef du Gouvernement.

D.G.B.

D.G.C.F.

D E C R E T :

.../...

.../...

*fi*

Article 1er : Il est mis fin au détachement accordé par Décret n° 94/774 /MFPRA/  
DGFP/DME/SCADD du 28 Décembre 1994 à Monsieur ITOUA (Pascal), Ingénieur en Industrie,  
Alimentation de 5<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services  
Techniques (Agriculture) précédemment en service détaché auprès de la Société de Fabri-  
cation d'Aliments de Betail (SFAB).

Article 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de  
l'Elevage, son Administration d'origine à Brazzaville.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 29 Août 1994, date  
effective de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout  
où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 Septembre 1995

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOHAMBET .-

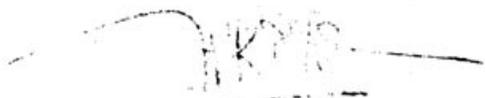


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

AMPLIATIONS :

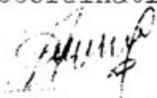
DGFP/DME/SCADD .....	3
D.G.B. ....	2
D.G.C.F. ....	2
MAE .....	2
INTERESSE .....	1
DOSSIER .....	2
SGG/BC .....	2
ARCHIVES .....	2

Le Ministre de l'Agriculture de  
l'Elevage, des Eaux et Forêts et  
de la Pêche



Jean Prosper KOYO .-

Le Ministre Délégué chargé du Budget  
et de la Coordination des Régions.



Luc Daniel Adam MATEMA .-